

# Un problème très ancien

## Le traitement des statues impopulaires dans l'Antiquité tardive

Lorenz E. Baumer<sup>1</sup>

**Statuas quae undique sunt, abolendas, nomenque ex omnibus privatis publicisque monumentis eradendum.**

**Les statues sont partout à détruire, et les noms à supprimer sur tous les monuments publics et privés.**

*Scriptores Historiae Augustae,  
Vie de Commode, 20,3*

Le débat sur la manière de traiter les statues de personnalités problématiques remplit depuis un certain temps les quotidiens et les forums électroniques. Les colloques scientifiques et les débats politiques s'enchaînent, alors que des commissions ad hoc se penchent sur les cas concrets à la recherche d'une solution pragmatique. Dans le feu de l'action, on a tendance à oublier qu'il s'agit d'un problème récurrent tout au long de l'histoire et dont les débuts remontent déjà à l'Antiquité.

On pensera en premier lieu à la fameuse *Damnatio memoriae* (littéralement : « la damnation de la mémoire »). Mais le parallèle est probablement un peu trop rapide, car le terme ne remonte en effet qu'au XVII<sup>e</sup> siècle et décrit en général la préoccupation des Romains concernant la réputation posthume. Les mesures que nous avons l'habitude de regrouper sous ce titre ne se limitaient pas à l'enlèvement, la mutilation ou la destruction des statues de la personne condamnée à l'oubli collectif, mais comprenaient toute une gamme de possibilités, comme la suppression du nom dans les listes officielles (*fasti*) et dans les inscriptions commémoratives, l'interdiction d'exposition publique de masques de cire du condamné lors de funérailles aristocratiques, la confiscation ou la destruction de ses écrits, l'expropriation ou l'annulation du testament, ou encore l'inscription de son anniversaire dans les listes officielles des jours de mauvais augure pour le peuple romain (*dies nefasti*). Ce dernier élément illustre en même temps l'attention que l'on portait à ancrer la condamnation en tant que telle dans la mémoire publique.

---

1 Je remercie Patrizia Birchler Emery pour la relecture du texte.



(fig. 1)  
Les torses des deux statues à leur emplacement de découverte, alignés au pied du mur du bassin froid.

La destruction d'une statue n'était pas nécessairement le résultat d'une action politique, voire juridique, mais pouvait avoir lieu aussi d'une manière plus ou moins spontanée, même si probablement souvent organisée par des intéressé·e·s. Comme le mentionne Pline le Jeune dans un passage de son *Panegyrique de Trajan* (52, 4, 5) pour la fin du règne de l'empereur Domitien (81-96 apr. J.-C.) : « ses innombrables statues d'or, la destruction et la ruine les ont sacrifiées à la joie publique. On prenait plaisir à briser contre terre ces têtes pleines d'arrogance, à les presser du fer, à les maltraiter avec la hache, comme si chaque coup devait être suivi de sang et de souffrance. Personne qui fût assez capable de maîtriser sa joie et l'allégresse longtemps attendue pour ne pas considérer comme une vengeance de voir ces corps mutilés, ces membres mis en pièces, enfin ces images effrayantes et horribles jetées et fondues aux flammes, afin que, au sortir de cette terreur menaçante, le feu les fît tourner à l'usage et au plaisir des hommes ».

## Statues païennes mises à mal

C'est ce même sort que subirent les sculptures à l'avènement du christianisme, en particulier durant la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle. En 313, l'édit de Milan de Constantin avait accordé « aux chrétiens la liberté la plus complète, la plus absolue de pratiquer leur culte ; et, puisque nous l'accordons aux chrétiens [...] les autres doivent posséder le

## Zusammenfassung

*Die Frage, wie mit missliebigen Statuen umzugehen ist, reicht bis in die Antike zurück. Wenn man dabei an die Damnatio memoriae der Römer denkt, die als fester Begriff allerdings erst im 17. Jahrhundert auftaucht, so ist damit nur eine von mehreren Möglichkeiten erfasst. Auch die von den Kirchenhistorikern überlieferten Zerstörungen «heidnischer» Statuen dürften eher die Ausnahme als die Regel gewesen sein.*

*Archäologische Funde belegen, dass die frühen Christen die Bildwerke durchaus differenziert behandelten, wobei es unter anderem darum ging, die in den Statuen vermuteten Geister zu bannen. Neben eigentlichen Bestattungen finden sich etwa die Kastration oder das Eingravieren von Kreuzen, wobei auch die Aktualisierung einer Statue, bei der man einfach das Porträt ersetzte, durchaus üblich war. Die Skulpturen wurden auf öffentlichen Plätzen oder in Badeanlagen neu gruppiert, um die glorreiche Vergangenheit der Städte erlebbar zu machen, doch ist von den Diskussionen, die damals sicher nicht weniger engagiert als heute geführt wurden, leider nichts überliefert.*

même droit » ; mais cette tolérance mutuelle trouva sa fin définitive en 391 par un édit de l'empereur Théodose I<sup>er</sup> interdisant aux païens la fréquentation des temples et prescrivant leur fermeture. D'après les témoignages des historiens de l'Église, ce ne fut que quelques mois plus tard que Théophile, évêque d'Alexandrie, attaqua avec une horde de chrétiens la statue de culte colossale de Sarapis : « Après qu'on eut arraché la tête [de la statue], une bande de rats se précipita au-dehors, car le dieu des Égyptiens était un nid à rats. Après l'avoir réduit en petits morceaux, ils jetèrent ceux-ci au feu et traînèrent la tête à travers toute la ville, sous les regards de ses dévots qui se moquaient de la faiblesse de l'objet de leur dévotion » (Théodoret de Cyr, *Histoire ecclésiastique*, V, 22, voir aussi Rufin d'Aquilée, *Histoire ecclésiastique*, II, 23-24 et 27-30).

Dans d'autres parties de l'Empire romain également, les statues de dieux païens surtout, même si pas uniquement, faisaient l'objet d'attaques chrétiennes. En Gaule, ce privilège appartient en particulier à Saint-Martin de Tours, qui s'était converti au christianisme après une carrière militaire et fut nommé en 371 évêque de Tours. Dans cette fonction, il sillonnait le territoire de la Gaule pour convertir les paysans qui adhéraient toujours aux anciens cultes et s'engageait à remplacer les sanctuaires païens par des églises. Selon Sulpice-Sévère qui nous rapporte sa vie, nous le trouvons aussi agir contre l'idolâtrie, un engagement qui demandait assez régulièrement l'appel à l'aide divine : dans un certain village, « il y avait une colonne d'une masse énorme, que surmontait une idole. Martin songeait à la renverser ; mais il ne disposait d'aucun moyen matériel pour réaliser ce projet. Alors, selon sa coutume, il se tourna vers la prière. Et l'on vit, le fait est certain, une sorte de colonne, à peu près de même dimension, tomber du ciel, écraser l'idole, réduire en poussière toute cette masse de pierre inexpugnable » (Sulpice Sévère, *Dialogues* IX, traduction Paul Monceaux).

Sans vouloir multiplier les exemples d'iconoclasme chrétien des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, l'image que dressent les sources littéraires est celle d'une destruction conséquente et violente des anciennes statues païennes et donc d'un véritable « clash of cultures ». Mais il faut souligner que cette image est biaisée par les intérêts des historiens de l'Église et, par conséquent, au moins en partie trompeuse, ne mettant en réalité en avant que des événements exceptionnels. Les découvertes de statues dans des contextes archéologiques de cette même période documentent que la destruction des anciennes œuvres n'était pas le seul moyen de se débarrasser des sculptures problématiques.



(fig. 2)  
Tête d'Auguste avec  
croix engravée sur le front.  
Ephèse, Musée.



(fig. 3)  
Fragments de statues en  
bronze d'Avenches.

## Un certain respect pour le patrimoine sculpté

En été 2011, des fouilles archéologiques dans l'insula 13 de l'antique *Forum Claudii vallensium*, aujourd'hui Martigny, mirent au jour les torsos soigneusement enfouis de deux statues en marbre, l'une représentant Apollon avec sa cithare et l'autre Hercule se reposant sur sa massue (fig. 1). À deux pas de distance, d'autres fragments de ces mêmes œuvres avaient été jetés sans aucun soin dans une légère dépression du terrain. Le contexte général indique que le dépôt, soigneux pour les torsos et négligé pour les fragments, remonte au plus tôt à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. C'était une période où le christianisme s'était déjà fermement implanté dans la ville, comme l'atteste la construction, vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, de la première chapelle chrétienne à Martigny qui devint au plus tard à partir de 381 apr. J.-C. le premier siège épiscopal du Valais.

Le dépôt soigneux des sculptures, qui est documenté aussi ailleurs dans l'ensemble du bassin méditerranéen, atteste d'un certain respect des chrétiens vis-à-vis des anciennes œuvres sculptées. On remarque dans le cas de Mar-

tigny en même temps l'absence des têtes, qui furent soit déposées ailleurs, soit, ce qui semble plus probable, brisées en miettes et dispersées comme celle du Sarapis d'Alexandrie. On ajoutera à cela l'observation que la statue d'Apollon fut – sans doute bien avant son enfouissement – l'objet d'une castration, alors que l'Hercule fut épargné de cette même mesure, protégé probablement par son rôle héroïque qu'il avait aussi conservé chez les chrétiens. On peut dès lors déduire que les deux œuvres n'ont pas été immédiatement détruites, mais qu'elles sont restées visibles, au moins pour une certaine période, après l'arrivée du christianisme au Valais. Ce n'est que dans une deuxième étape que les statues furent brisées et enfouies dans la terre.

La destruction des œuvres n'était en effet que l'ultime moyen pour se défaire des anciennes sculptures : à part la mutilation du sexe, donc littéralement la castration, une autre mesure courante était de bannir les démons qu'on imaginait habiter les sculptures en gravant des croix sur les pièces, de préférence dans les yeux et/ou sur la bouche ou le front (fig. 2). Ces interventions permettaient de fait de conserver les sculptures pour leur valeur patrimoniale sans passer à leur destruction complète.

La sculpture antique est donc bel et bien restée présente dans l'espace privé et public, et ce bien au-delà de la fin des traditions païennes. Cela est documenté par exemple dans le cas du forum de Timgad (Algérie) où l'on a rassemblé, comme l'attestent les bases conservées, un grand nombre d'œuvres sculptées des périodes précédentes. Il s'agit, comme dans d'autres cas similaires, de statues de dieux, d'empereurs et de citoyens méritants. Le forum de Timgad, qui est resté un lieu d'activité publique, s'est transformé par cette mesure petit à petit en un lieu de commémoration de la grande histoire de la ville.

## De nouvelles têtes sur d'anciens corps

Une autre façon de conserver les sculptures était leur réactualisation, opérée par le remplacement de l'inscription sur la base et surtout de la tête par celle d'une personnalité d'actualité. Ce fut par exemple le cas d'une statue honorifique d'un citoyen inconnu du II<sup>e</sup> siècle d'Aphrodisias (Turquie), qui reçut deux siècles plus tard le portrait d'un certain Alexandros, gouverneur de la ville au IV<sup>e</sup> siècle. Ce même procédé fut appliqué à la statue honorifique d'une femme assise à Éphèse : au IV<sup>e</sup> siècle, l'œuvre fut réutilisée, de même qu'une bonne centaine d'autres sculptures, pour décorer des bains publics près de l'agora. Le financement de la rénovation des bains fut assuré par une certaine Scholastika, femme visiblement fortunée et dont le portrait remplaça celui d'époque impériale.

Les sources écrites ne nous parlent malheureusement pas des discussions, sans aucun doute parfois engagées, que les sculptures suscitaient parmi les habitants. Mais l'archéologie atteste de l'utilisation différenciée et visiblement réfléchie de sculptures païennes durant l'Antiquité tardive,

ce que les quelques exemples cités plus haut ne peuvent représenter que de manière incomplète. Ils suffisent néanmoins pour illustrer que la destruction et l'enfouissement des anciennes statues n'étaient que deux options parmi tant d'autres. Le fait qu'une infime partie seulement des statues qui décoraient les bâtiments, jardins et espaces publics et privés durant l'Antiquité nous est parvenue est dû, dans la très grande majorité des cas, non pas à un combat idéologique, mais tout simplement à la récupération du matériau : c'est pour cette raison que seuls de minuscules fragments des innombrables statues en bronze et en marbre qui documentèrent pendant des siècles la culture et l'histoire des villes romaines, et cela aussi en Suisse, ont été retrouvés (fig. 3).

### Références

- Baumer, Lorenz E. (2018) : Hercule et Apollon à Martigny – Destins de deux sculptures antiques en Suisse occidentale, in : Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, pp. 127-141.
- Kristensen, Troels Myrup (2013) : Making and Breaking the Gods. Christian Responses to Pagan Sculpture in Late Antiquity, Aarhus University Press.
- Spieser, Jean-Michel (2017) : Réflexions sur l'abandon de la statuaire dans l'Antiquité tardive, in : Canetti, Luigi (éd) : Statue. Ritualia, scienza e magia dalla Tarda Antichità al Rinascimento, Mirologus Library, t. 81, Florence, pp. 123-144.

### Liens

L'Unité d'archéologie classique propose le cours « À l'avènement du christianisme : l'archéologie des derniers païens » (gratuit en ligne, MOOC) : [www.coursera.org/learn/archeology](http://www.coursera.org/learn/archeology)

### DOI

10.5281/zenodo.4604904

### L'auteur

Lorenz E. Baumer est professeur ordinaire d'archéologie classique au Département des sciences de l'Antiquité de l'Université de Genève. Spécialiste de la sculpture grecque et des sanctuaires ruraux, il a publié par ailleurs de nombreuses études sur le portrait et la peinture hellénistiques, les sarcophages romains, la Grèce de l'époque impériale et de l'Antiquité tardive ainsi que sur la réception de la sculpture antique à l'époque moderne.

